

Exideuil le 28 août 2020

Chers parents,

Conformément aux consignes de l'État, concernant la rentrée du **1<sup>er</sup> septembre 2020**, l'école est obligatoire pour tous les enfants, toute la semaine (lundi-mardi-jeudi-vendredi).

**La garderie sera ouverte** à partir de **7h15** le matin et jusqu'à **19h00** le soir, à l'intérieur des salles de garderie habituelles, et toujours dans le respect des règles sanitaires. Merci de respecter ces horaires.

Le **service de cantine sera également assuré, avec deux services en décalé**, afin de garantir le respect des règles sanitaires, ainsi que la protection de vos enfants.

Les mesures mises en place pour suivre le protocole sanitaire (gestes barrières, distanciation sociale, limitation du croisement entre les groupes, nettoyage et aération des locaux) restent identiques à celles de juin/juillet 2020, à savoir notamment :

- **Lavage des mains régulier** (avant l'entrée en classe, à chaque récréation, avant et après le repas, le soir avant de partir, et autant que de besoin dans la journée...)
- **Aération des locaux et désinfection 1 fois par jour** (sol, matériel, sanitaires, chaises, bureaux, jeux ...)

### **Pour vous, parents, voici les consignes à respecter :**

- **Prise de température de votre enfant chaque matin avant de le déposer**, en cas de température supérieure à 38°, merci de ne pas mettre votre enfant à l'école. En cas de malaise ou de symptômes évocateurs et/ou de fièvre, l'enfant sera isolé en attendant votre venue.  
À défaut, le 15 sera contacté pour la sécurité de votre enfant.
- Si un des **membres de la famille** est malade / a des symptômes évoquant le Covid / est testé et dans l'attente de résultats, votre enfant ne devra pas venir à l'école et l'école devra en être avertie.
- **Interdiction au parent accompagnant l'élève de pénétrer au sein de l'école**
- **Rassemblements interdits devant l'établissement**, à l'entrée ou à la sortie des classes
- **Respect de la distanciation physique** avec les personnes autour de vous
- **Interdiction d'embrassades et de poignées de main**
- **Respect des lieux et horaires d'entrée et de sortie** de chaque classe
- **Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans** aux abords de l'école et de la mairie (affichage sur place de l'arrêté municipal et périmètre défini par des panneaux)

Votre vigilance est primordiale quant au bon fonctionnement de l'école.

Comptant sur votre compréhension,

Bien Cordialement,

Le Maire, et les Adjoints  
J-F. DUVERGNE